

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0144 du 11 février 2026
constatant la composition nominative de la commission de gestion et d'admission
au bénéfice de l'aide au logement

Historique :

Créé par : Arrêté n° AG-2026-SCAI-0144 du 11 février 2026 constatant la composition nominative de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement

JONC du 13 février 2026
Page 4232

Article 1^{er}

Il est constaté la composition nominative de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement comme suit :

1° trois représentants de la Nouvelle-Calédonie et leur suppléant désignés par le gouvernement :

Mme Annie Qaeze, titulaire

M. Steven Kaouda, suppléant

M. Jean-Claude Athea, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

M. Petelo Sao, titulaire

Mme Lysenka Ariihohoa, suppléante

2° la présidente de l'assemblée de la province Sud ou son représentant :

Mme Sonia Backès, représentée par :

Mme Muriel Malfar Pauga

3° le président de l'assemblée de la province Nord ou son représentant :

M. Paul Néaoutyine, représenté par :

Mme Pulué Carliez

4° le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté ou son représentant :

M. Mathias Waneux

5° trois représentants du fonds social de l'habitat et leur suppléant :

M. Franck Hnaissilin, titulaire

M. Karl Ulm, suppléant

M. Jean-Louis Laval, titulaire

M. Alexandre Lafleur, suppléant

M. Francisco Sione, titulaire

Mme Mélanie Atapo, suppléante.

Article 2

Les arrêtés n° 2020-587/GNC du 21 avril 2020 constatant la composition nominative de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement et n° 2020-1807/GNC du 10 novembre 2020 modifiant l'arrêté n° 2020-587/GNC du 21 avril 2020 constatant la composition nominative de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement sont abrogés.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.